



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU MORBIHAN

Service de la Communication Interministérielle
Affaire suivie par Jean-Marc LE QUERRÉ
Tél 02.97.54.87.03
Fax 02.97.54.87.06
Mél jean-marc.le-querre@morbihan.pref.gouv.fr

Vannes, le 10 janvier 2008

La préfecture du Morbihan communique

DECOUVERTE D'IMMERSIONS ILLÉGALES D'OBJETS SERVANT DE MOUILLAGES DANS LE GOLFE DU MORBIHAN

La Direction Départementale des Affaires Maritimes du Morbihan fait part de la découverte d'immersions illégales d'objets servant de mouillages hors des ports et des zones de mouillages réglementées dans le Golfe du Morbihan sur le littoral des communes suivantes : Locmariaquer, Le Bono, Baden, Larmor Baden, Noyal, Le Hézo, Saint Armel, Sarzeau, Arzon, Vannes.

Le ou les propriétaires de ces objets illégalement immergés sont invités à se manifester rapidement auprès des Affaires Maritimes. A défaut, ceux ci seront détruits dans un délai de trois mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi n° 61-1262 du 24 novembre 1961 et des articles 4 à 8 du décret n° 61-1547 du 26 décembre 1961 relatifs à la police des épaves

Contacts :

Direction départementale des affaires maritimes, au 02.97.37.16.22

Service de VANNES au 02.97.63.40.95

Service d'AURAY au 02.97.24.01.43

DDE - Vannes Littoral au 02.97.63.13.40